

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Rue du Village – STOP aux inepties d'une gauche rétrograde**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La route du Village a été mis en sens unique sur le tronçon Via de Coisson – route de Vernier faisant en sorte que les habitantes et habitants se trouvant de l'autre partie de la route sont obligé pour amener leurs enfants à l'école, ou de faire leurs courses à la COOP, retirer de l'argent à la banque, déposer du courrier à la poste, remplir des obligations administratives auprès de la Mairie, ect.... de passer par la route de Peney laquelle est complètement engorgée par le trafic routier quotidien sachant qu'en plus, cette dernière a été complètement revisitée afin de restreindre la mobilité des véhicules motorisés.

Il n'est pas normal ni acceptable que dans une ville pas commune, une partie de la population résidante et riveraine se retrouve bloquée et coincée dans son libre mouvement par des décisions dogmatiques de gauchos-bobos qui préfèrent valoriser la médiocrité et l'égoïsme à l'intérêt public et au bien-être des résidents.

Il a été démontré que la rue du Village n'est pas utilisée abondamment par le trafic de transit bien que certains esprits chagrins ont essayé de faire croire le contraire, le prétendre c'est mentir (un euphorisme de la part de la gauche, PLR inclut)

Dès lors que les autorités de Vernier se doit d'être équitable et juste avec l'ensemble des habitants et communautés du village de Vernier, les élus MCG demandent à ce que la rue du Village soit accessible aux véhicules motorisés dans son entièreté pour les résidents et riverains du bout de la rue du Village et plus largement de la zone villas.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Pour le groupe MCG
Thierry CERUTTI
Conseiller municipal et ancien Maire de la ville de Vernier

Vernier, le 5 mars 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

relative à la

Rue du Village – STOP aux inepties d'une gauche rétrograde

Vu l'article 38 du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

vu l'article de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu ;

sur proposition de l'un de ses membres ;

le Conseil municipal

décide

- 1 De retirer la signalitique INTERDITCTION DE CIRCULER se trouvant à l'angle de la rue du Village / Coison
- 2 **De rétablir la circulation à la rue du Village dans les deux sens pour les riverains et résidents de Vernier-village**
- 3 **D'autoriser les véhicules deux-roues d'emprunter la rue du village de vernier dans les 2 sens et ainsi de déroger à cette interdiction de circuler dans le sens Coisons – Mairie de Vernier**